



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi seize du mois de Novembre à dix-huit heures et trente et une minute, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 10 Novembre se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Seetha DOULAYRAM, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Patrick PELAGE, Hermann SAINT-JULIEN Betty ARMOUGOM

Etaient représentés : MM. Jean ANZALA (Daniel DULAC), Pierre PORLON (Rose-Marie LOQUES), Marie-Michelle HILDEBERT (Alina GORDON), Eveline CLOTILDE (Marie-Alice RUSCADE), Grégory MANICOM (Marcelin CHINGAN), Jacques RAMAYE (Michel SURET)

Etait absent : MM. Marie-Joël TAVARS

Etaient absents excusés : MM. Elsa SUARES, Gina THOMAR, Annick CARMONT, Jérôme-Thierry CHOUNI, Justine BENIN, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres Représentés : 06	Absents Excusés : 06	Absent : 01
--------------------------------	--------------------------	--------------------------------	----------------------------	----------------

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, six (6) représentés, six (6) absents excusés et 1 (un) absent, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Joseph HILL est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Modification du nombre de conseils de quartiers

6/DCM2023/129

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est ainsi libellé :

« Dans les Communes de 80 000 habitants et plus, le Conseil Municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la Commune.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-6DCM2023129-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de publication en préfecture : 24/11/2023

Notifiée et publiée le 24/11/2023

Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le Conseil Municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

Les conseils de quartiers peuvent être consultés par le Maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le Maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

Le Conseil Municipal peut affecter aux conseils de quartiers un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement.

Les Communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions. Dans ce cas, les articles L. 2122-2-1 et L. 2122-18-1 s'appliquent.

Dans chaque Commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le Maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier. »

Considérant que par une délibération n° 19 du 30 novembre 2009, le Conseil Municipal de la ville du Moule a procédé à la création de dix Conseils de quartiers, lesquels couvrent l'ensemble de la commune.

Considérant que lesdits quartiers ont été délimités comme suit :

• AGGLOMERATION CENTRE

- 1- **PÔLE OUEST** (Damencourt, La Baie) ;
- 2- **PÔLE CENTRE** (Bonan, Levasseur, Sergent, Champ Grillé 1,2,3, Calebassier, Centre Bourg) ;
- 3- **PÔLE EST** (Guénette, L'Autre-Bord, Morel, Montal-Desprez, Barbadines).

• HORS AGGLOMERATION – SECTIONS

- 4- **ZEVALLOS** (Belle-Mare, Letheil, Claret, Cour des Braves, Gardel, Sainte-Marie D'arles, Gavaudière, Letaye) ;
- 5- **BOISVIN** (Bois David, Montplaisir, Eau Blanche, Corneille, Bamboche, Daudouin) ;
- 6- **GRANDS FONDS** (Barthel, Matignon, Angerville, Kerlory, Vieille Case, St Nicolas, Malescot, Bory, Gascon, Rousseau, La source, Fréchou, La Mineure) ;
- 7- **CHATEAU GAILLARD** (Pavé, Bellevue, Beauvel, Gondrecourt, Dubec, Port-Blanc, St-Guillaume, Caféière, Cluny, Acomat) ;
- 8- **GRAND SAINTE MARGUERITE** (Duteau, Lacroix, Méthuviers, Néron, Somabert, La Plante, Durival, Bois Baron, La Rosette, La Houssais, Creully-la Roche, La Fontaine, L'anglais, Palais, L'oranger) ;
- 9- **COCOYER** (Cocoyer, L'Ecluse, Caillebot) ;
- 10- **PORT-LAND** (Port-Land, Porte d'Enfer).

Accusé de réception préfectoral
971-219711173-20231116-6DCM2023129-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Considérant que l'on dénombre deux zones à savoir :

- L'Agglomération centre ;
- Le Hors agglomération-sections.

Considérant que ces dernières comptent 10 quartiers, il semble, néanmoins, opportun de tenir compte de l'évolution du nombre d'adjoints délégués.

Considérant qu'ainsi, en 2009, il avait été créé un poste d'adjoint chargé de coordonner les Conseils de quartiers. Qu'en l'occurrence, il s'agissait de Feu Mr Thomas ZITA.

Considérant que lors des renouvellements du Conseil intervenus après les élections municipales de 2014 et 2020, trois adjoints délégués ont été élus à savoir :

- Mandature 2014-2020 : **M. Thomas ZITA** (11^{ème} Adjoint), **Mme Evelyne CLOTILDE** (12^{ème} Adjointe), **M. Dantès ABASSI** (13^{ème} Adjoint).
- Mandature 2020-2026 : **M. Thierry FULBERT** (11^{ème} Adjoint), **Mme Evelyne CLOTILDE** (12^{ème} Adjointe), **M. Patrick PELAGE** (13^{ème} Adjoint).

Considérant qu'il a été proposé, en termes de gestion administrative, de répartir les quartiers en trois secteurs comme suit :

- **Le secteur-1**, coordonné par M. Thierry FULBERT, 11^{ème} Adjoint au Maire et se décline comme suit :

- **PORT-LAND** (Port-Land, Porte d'Enfer),
- **ZEVALLOS** (Belle-Mare, Letheil, Claret, Cour des Braves, Gardel, Sainte-Marie D'arles, Gavaudière, Letaye),
- **BOISVIN** (Bois David, Montplaisir, Eau Blanche, Corneille, Bamboche, Daudouin).

- **Le secteur- 2**, coordonné par Mme Evelyne CLOTILDE, 12^{ème} Ajointe au Maire, qui comprend les quartiers suivants :

- **PÔLE OUEST** (Damencourt, La Baie), **COCOYER** (Cocoyer, L'Ecluse, Caillebot) ;
- **PÔLE CENTRE** (Bonan, Levasseur, Sergent, Champ Grillé 1,2,3, Calebassier, Centre Bourg) ;
- **PÔLE EST** (Guénette, L'Autre-Bord, Morel, Montal-Desprez, Barbadienes).

- **Le secteur- 3**, coordonné par M. Patrick PELAGE, 13^{ème} Adjoint au Maire, qui est constitué par les sections et quartiers suivants :

- **GRANDS FONDS** (Barthel, Matignon, Angerville, Kerlory, Vieille Case, St Nicolas, Malescot, Bory, Gascon, Rousseau, La source, Fréhou, La Mineure)
- **CHATEAU GAILLARD** (Pavé, Bellevue, Beauvel, Goussier, La Mineure, Port-Blanc, St-Guillaume, Caféière, Cluny, Acomat),

Accusé de réception en préfecture
974-219711173-20231116-6DCM2023129-DE
Date de réception en préfecture : 24/11/2023

- **GRAND SAINTE-MARGUERITE** (Duteau, Lacroix, Méthuviers, Néron, Somabert, La Plante, Durival, Bois Baron, La Rosette, Lahoussaie, Creully-la Roche, La Fontaine, L'anglais, Palais, L'oranger).

Considérant que les adjoints de quartiers se sont réunis à de nombreuses reprises concernant l'organisation des conseils de quartiers (point sur le recueil des candidatures, notamment)

Considérant qu'en 2022 et 2023, des réunions ont été organisées à Zévalos, Boisvin, Sainte-Marguerite et dans les Grands Fonds.

Considérant qu'il semble opportun d'approfondir cette « sectorisation » en transformant les secteurs susmentionnés en Conseil de quartiers.

Considérant que le cas échéant, la ville du Moule comporterait 3, et non plus 10 conseils de quartiers à savoir :

- **Le quartier numéro 1**, coordonné par M. Thierry FULBERT, 11^{ème} Adjoint au Maire. Il se déclinerait comme suit :

- **PORT-LAND** (Port-Land, Porte d'Enfer),
- **ZEVALLOS** (Belle-Mare, Lethel, Claret, Cour des Braves, Gardel, Sainte-Marie D'arles, Gavaudière, Letaye),
- **BOISVIN** (Bois David, Montplaisir, Eau Blanche, Corneille, Bamboche, Daudouin).

- **Le quartier numéro 2**, coordonné par Mme Evelyne CLOTILDE, 12^{ème} Ajointe au Maire, organisé comme suit :

- **PÔLE OUEST** (Damencourt, La Baie), COCOYER (Cocoyer, L'Ecluse, Caillebot) ;
- **PÔLE CENTRE** (Bonan, Levasseur, Sergent, Champ Grillé 1,2,3, Calebassier, Centre Bourg) ;
- **PÔLE EST** (Guénette, L'Autre-Bord, Morel, Montal-Desprez, Barbadines).

- **Le quartier numéro 3**, coordonné par M. Patrick PELAGE, 13^{ème} Adjoint au Maire, qui serait constitué par les sections et quartiers suivants :

GRANDS FONDS (Barthel, Matignon, Angerville, Kerlory, Vieille Case, St Nicolas, Malescot, Bory, Gascon, Rousseau, La source, Fréchou, La Mineure),

CHATEAU GAILLARD (Pavé, Bellevue, Beauvel, Gondrecourt, Dubec, Port-Blanc, St-Guillaume, Caféière, Cluny, Acomat),

ZONE DE SAINTE-MARGUERITE (Duteau, Lacroix, Méthuviers, Néron, Somabert, La Plante, Durival, Bois Baron, La Rosette, Lahoussaie, Creully-la Roche, La Fontaine, L'anglais, Palais, L'oranger).

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20231116-6DCM2023129-DE Date de télétransmission : 24/11/2023 Date de réception préfecture : 24/11/2023
--

*Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : De modifier les nouveaux conseils de quartiers comme suit, comporterait 3, et non plus 10 conseils de quartiers :

- **Le quartier numéro 1**, coordonné par M. Thierry FULBERT, 11^{ème} Adjoint au Maire. Il se déclinerait comme suit :
 - **PORT-LAND** (Port-Land, Porte d'Enfer),
 - **ZEVALLLOS** (Belle-Mare, Letheil, Claret, Cour des Braves, Gardel, Sainte-Marie D'arles, Gavaudière, Letaye),
 - **BOISVIN** (Bois David, Montplaisir, Eau Blanche, Corneille, Bamboche, Daudouin).

- **Le quartier numéro 2**, coordonné par Mme Evelyne CLOTILDE, 12^{ème} Ajointe au Maire, organisé comme suit :
 - **PÔLE OUEST** (Damencourt, La Baie), COCOYER (Cocoyer, L'Ecluse, Caillebot) ;
 - **PÔLE CENTRE** (Bonan, Levasseur, Sergent, Champ Grillé 1,2,3, Calebassier, Centre Bourg) ;
 - **PÔLE EST** (Guénette, L'Autre-Bord, Morel, Montal-Desprez, Barbadines).

- **Le quartier numéro 3**, coordonné par M. Patrick PELAGE, 13^{ème} Adjoint au Maire, qui serait constitué par les sections et quartiers suivants :
 - **GRANDS FONDS** (Barthel, Matignon, Angerville, Kerlory, Vieille Case, St Nicolas, Malescot, Bory, Gascon, Rousseau, La source, Fréchou, La Mineure),
 - **CHATEAU GAILLARD** (Pavé, Bellevue, Beauvel, Gondrecourt, Dubec, Port-Blanc, St-Guillaume, Caféière, Cluny, Acomat),
 - **ZONE DE SAINTE-MARGUERITE** (Duteau, Lacroix, Méthuviers, Néron, Somabert, La Plante, Durival, Bois Baron, La Rosette, Lahoussaie, Creuilly-la Roche, La Fontaine, L'anglais, Palais, L'oranger).

Article 2 : De valider le principe de l'abrogation de la délibération n° 19 du 30 novembre 2009.

Article 3 : Le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20231116-6DCM2023129-DE Date de télétransmission : 24/11/2023 Date de réception préfecture : 24/11/2023
--

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 16 novembre 2023
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Joseph HILL

Le Maire,

Pour Le Maire,
1^{er} Maire-Adjoint:
Jean ANZALA



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-6DCM2023129-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Notifiée et publiée le 24/11/2023



NOS QUARTIERS ONT DES IDÉES

LA VILLE
À VOTRE
ÉCOUTE !



QUARTIER NUMÉRO 1

Coordonné par M. Thierry FULBERT, 11ème Adjoint au Maire

PORT-LAND (Port-Land, Porte d'Enfer)

ZEVALLOS (Belle-Mare, Letheil, Claret, Cour des Braves, Gardel, Sainte-Marie D'arles, Gavaudière, Letaye)

BOISVIN (Bois David, Montplaisir, Eau Blanche, Corneille, Bamboche, Daudouin)

QUARTIER NUMÉRO 2

Coordonné par Mme Evelyne CLOTILDE, 12ème Ajointe au Maire

PÔLE OUEST (Damencourt, La Baie), **COCOYER** (Cocoyer, L'Ecluse, Caillebot)

PÔLE CENTRE (Bonan, Levasseur, Sergent, Champ Grillé 1,2,3, Calebassier, Centre Bourg)

PÔLE EST (Guénette, L'Autre-Bord, Morel, Montal-Desprez, Barbadines)

QUARTIER NUMÉRO 3

Coordonné par M. Patrick PELAGE, 13ème Adjoint au Maire

GRANDS FONDS (Barthel, Matignon, Angerville, Kerlory, Vieille Case, St Nicolas, Rousseau, La source, Fréchou, La Mineure),

CHATEAU GAILLARD (Pavé, Bellevue, Beauvel, Gondrecourt, Dubec, Port-Blanc, St-Guillaume, Caféière, Cluny, Acomat),

GRAND SAINTE-MARGUERITE (Duteau, Lacroix, Méthuviers, Néron, Somabert, La Plante, Durival, Bois Baron, La Rosette, Lahoussaie, Creuilly-la Roche, La Fontaine, L'anglais, Palais, L'oranger)

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-GDCM2023129-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Notifiée et publiée le 24/11/2023